
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2009

PROCES-VERBAL

Président de séance : D. MARI

Secrétaire : E. Mouchard

1/ Ordre du jour

En début de séance la CFDT indique qu'elle souhaite voir ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'avenant au contrat du psychologue exerçant à Nantes.

Le représentant de l'administration souhaite également inscrire un point à l'ordre du jour sur la demande de prolongation d'activité du Dr. DOLIVO

La CGT demande si le changement d'adresse du siège social de l'ADOS a bien été effectué auprès de la préfecture. Le Secrétaire de l'ADOS répond que le récépissé de déclaration de modification émanant de la Préfecture de police n'est pas encore arrivé.

La CGT demande ensuite que le Conseil d'Administration évoque la question de l'identification de l'appartenance syndicale d'Emmanuel MOUCHARD lors d'un vote du Conseil d'Administration. Pour la CGT le vote d'Emmanuel MOUCHARD, permanent syndical FSU, doit être pris en compte comme vote USASCC et non comme vote FSU.

Le Président répond que l'USASCC est prête à laisser E. MOUCHARD siéger (en lieu et place d'un de ses représentants) pour la durée de son mandat de Secrétaire dans le souci de garantir les intérêts de l'ADOS

La CFDT pense qu'il faut effectivement arriver à dépasser les clivages syndicaux pour le bon fonctionnement de l'association.

L'ASAM et FO se prononce en faveur du maintien de E. MOUCHARD dans ses fonctions.

La CGT approuve et précise qu'il fallait clarifier la situation.

Il est convenu que le Secrétaire reste en place jusqu'à la fin de son mandat.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté comme suit :

1/ Adoption de l'Ordre du Jour

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 mars 2009

3/ Propositions de réforme de l'ADOS et de clarification de sa relation avec l'administration en réponse au rapport provisoire de la cour des comptes

4/ Centre de santé (agrément, ouverture au public, ...)

5/ Comptabilité de la restauration nantaise

6/ Questions diverses (Avenant au contrat de la Psychologue à Nantes, situation du Docteur DOLIVO)

2/ Approbation du procès-verbal

Le procès verbal du CA du 30 mars 2009 est approuvé, le Secrétaire prend cependant note que certains administrateurs n'ont pas reçu la version finalisée.

3/ Propositions de réforme de l'ADOS et de clarification de sa relation avec l'administration en réponse au rapport provisoire de la cour des comptes

La CFDT propose que soit donné mandat au Président de l'ADOS pour répondre au rapport provisoire de la cour des comptes.

Cette proposition soumise au Conseil d'administration est votée à l'unanimité.

4/ Centre de santé (agrément, ouverture au public, ...)

Le Président rappelle que la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Île de France (DRASS) n'a pas accordé son agrément nécessaire à la poursuite des activités du centre de santé de la Convention en raison de son inaccessibilité au public souhaitée par le Ministre.

Le Président s'interroge donc sur un éventuel recours auprès de la DRASS déclenché par l'administration, le centre de santé étant toujours ouvert actuellement.

Sur l'ouverture au public, la CGT rappelle qu'elle avait été la seule organisation à revendiquer ce maintien de l'ouverture au public lors de la rencontre au Quai d'Orsay entre les organisations syndicales et le Directeur de cabinet du ministre, Philippe ETIENNE.

Le représentant de l'administration répond que cette dernière n'a pas initié de recours. Il a été décidé par le Ministre que le centre de santé serait de nouveau ouvert au public. Cependant aucune publicité sur le centre ne sera faite comme lorsqu'il se situait rue La Pérouse afin d'éviter un engorgement des consultations.

Les administrateurs se félicitent qu'une telle décision ait été prise.

Puisque ouverture du public il y a, la CGT rappelle qu'il faut être attentif aux conditions de travail des personnels du centre de santé notamment en termes d'espace car, à l'instar des autres personnels du Ministère basés à la Convention, ceux-ci se retrouvent dans des locaux plus réduits qu'auparavant.

Le représentant de l'administration répond que ce ne sont encore que des bureaux provisoires et que les médecins ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits.

Le président estime qu'en cas d'affluence d'usagers il peut être envisagé d'augmenter les vacations des praticiens qui n'exercent pas tous à 100 % au sein de l'établissement. Des plages horaires sont libres et une réflexion sur ce point a été demandée par le président aux médecins.

S'agissant des usagers, le Président rappelle qu'il a demandé à ce que soit mis en place un système de comptabilisation et d'identification (usager MAEE, usagers extérieurs) de ces derniers. Ce type de statistiques peut s'avérer utile notamment pour répondre à des organismes comme la cour des comptes.

5/ Comptabilité de la restauration nantaise

Concernant l'ADOS à Nantes et avant d'aborder le point sur la comptabilité, le Président souhaite savoir si la signature de Mme BORDAIS sur les comptes de l'ADOS est toujours active.

La responsable du service comptabilité de la MAS répond que son annulation est en cours.

Le responsable de la restauration nantaise fait état des différents comptes bancaires détenus par son service :

- 1 compte Crédit mutuel servant uniquement à l'approvisionnement des badges
- 1 compte Société général destiné au charges (fournisseurs, dépense)
- 1 compte Société général pour l'IFAAC
- 1 compte titre Société général
- 1 livret bleu au Crédit mutuel

La CFDT pense que seuls des administrateur de l'ADOS doivent avoir la signature sur ces comptes hormis pour le compte destiné à l'IFAAC dont la gestion devrait revenir bientôt à la Mission pour l'Action social.

Le responsable de la restauration ne voit pas d'objection de fond à ce principe mais rappelle cependant qu'il est impératif que le signataire de ces comptes soit quotidiennement disponible pour la bonne marche du service.

Au vu des commentaires contenus dans le rapport provisoire de la cour des comptes, le Trésorier s'interroge sur la possibilité d'une fusion des comptes bancaires de la restauration. Il réaffirme en outre que seuls des administrateurs de l'ADOS peuvent détenir la signature sur ces comptes comme c'est déjà le cas à Paris et propose d'étudier rapidement les solutions possibles pour Nantes.

6/ Questions diverses (Avenant au contrat de la Psychologue à Nantes, situation du Docteur DOLIVO)

Pour la CFDT la lettre de mission du psychologue exerçant à Nantes pose un problème. En effet celle-ci fait référence à une permanence "dans les locaux de la MAS" (et non de l'ADOS, qui est son employeur) et prévoit que le rapport d'activité sera adressé au chef de la MAS (alors qu'il devrait être envoyé d'abord au président de l'ADOS). La CFDT fait remarquer que l'on est en plein dans la gestion de fait, exactement ce que nous reprochent les magistrats de la Cour des Comptes. La question est posée sur la pertinence de la prise en charge par l'association d'une psychologue travaillant pour l'administration ; il serait plus logique que Mme Kherino soit rémunérée directement par l'administration, comme l'est par exemple M. Paul Dendleux, psychologue affecté auprès de la DRH à Paris.

L'ASAM souligne l'incohérence d'une telle situation.

Le chef de la MAS et la responsable du service comptabilité de la MAS répondent que c'est le système actuel mais que l'administration pourrait très bien employer directement cette personne sous forme de vacation.

La CFDT propose donc que la lettre de mission soit modifiée en conséquence et que l'administration prenne elle même en charge la rémunération de l'intéressée.

La FSU propose que l'avenant prolonge le contrat de façon à ne pas mettre l'intéressée dans l'embarras le temps de la passation de prise en charge.

La proposition d'un avenant prolongeant le contrat jusqu'au 1^{er} septembre 2009 est soumise au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Le représentant de l'administration présente ensuite la demande de prolongation d'activité du Dr. DOLIVO jusqu'à l'horizon 2011.

Le Conseil d'administration ne voit aucune objection à cette prolongation.

La séance est levée à 11 h 20.

Le Président de l'ADOS

Le Secrétaire

Didier MARI

Emmanuel MOUCHARD

Liste des présents

Nom	Prénom	Organisme
Administrateurs		
BERNARD	Philippe	USASCC
BORG-OLIVIER	Ludovic	ASAM-UNSA
DUBOC	Thierry	CFDT
FERRARI	Roger	FSU
GUERIN	Philippe	MAS
HAMROUCHI	Riad	CGT (suppléant de Mme PIERRES)
JOUSSEMET	Lucette	ASAM-UNSA
KANDALIFT	Aline	CFDT
LE MASSON	Arnaud	CFDT
MARI	Didier	USASCC
MILANINI	Danielle	FO
MOUCHARD	Emmanuel	USASCC
PIGEON	Bertrand	CFDT
RISTORI	Franck	CFDT
SMITH	Philippe	CGT
SROUSSI	Elisabeth	ASAM-UNSA
VAZEILLE	Daniel	CGT
Experts		
NICOULEAUD	Patrick	Directeur restauration Nantes
NOEL	Nicole	FO
PACETTI	Monique	MAS